

Les temps changent

Le temps d'une larme, l'année s'achève. Elle fut rude pour le service public et nous tous qui l'aimons et le défendons quand Chatel, Tron et les autres organisent sa démolition.

De l'éducation, Sarkozy, qui en a peu, fait table rase. Il coupe et pend à « un croc de boucher » l'avenir de la jeunesse populaire comme le signale la dernière livraison de l'enquête PISA.

L'année s'achève, elle fut aussi le sourire retrouvé des luttes communes et d'un mouvement social inédit, unitaire, majoritaire et fécond. La promesse commune de résister ensemble et d'ouvrir une alternative est devenue une base revendicative concrète en matière de salaire, de travail, de protection sociale et d'éducation. L'idée d'une autre répartition des richesses, plus favorable au monde du travail et de la création, au développement des services publics et de l'éducation fait son chemin. Contre tous les conformismes tristes du libéralisme dévoilé, la rue fut rebelle et créatrice, pour nous tous. Quelle embellie !

Une invitation à poursuivre, une manière de rendre souriants les temps où nous vivons et de gagner sur nos revendications.

Au nom de toute l'équipe FSU Alsace, bon Noël à tous !

Joseph SIMEONI



N°57
Décembre 2010

Trimestriel

Le numéro : 0,5 €

Directeur de la publication :

Jean-Michel VAILLANT

Imprimé par nos soins

N° de CPPAP : 0709 S 06943

ISSN : 1774-0096

SOMMAIRE

1. Éditorial
2. Projet de loi de la Sécurité Sociale
3. Cours le matin, sport l'après-midi : une question de rythme ? Précarité : attention danger !
4. Actions contre la réforme des retraites : des luttes pour rien ?
5. L'orientation n'est pas une marchandise
6. L'EPEP est mort. Vive l'E2P !
7. PISA France : la réalité d'une école à plusieurs vitesses
8. FSU : 20 propositions pour l'école
9. Les syndicats de la FSU en Alsace

Projet Loi Financement de la Sécurité Sociale 2011 : Des mesures socialement injustes qu'il faut aussi combattre

I l s'agit de faire des économies en particulier sur la branche maladie de la sécurité sociale et l'une des solutions trouvées est l'augmentation du montant qui reste à la charge des malades :

- en diminuant le remboursement des médicaments à étiquette bleue dont le service médical est considéré comme modéré par la Haute Autorité de Santé et en supprimant le remboursement d'une centaine de médicaments dits de confort,
- en augmentant de 0,5 point le ticket modérateur, c'est-à-dire le reste à charge pour le patient chez le médecin, le kinésithérapeute et pour les actes infirmiers. En d'autres termes, une consultation chez le généraliste ne serait plus remboursée qu'à 69,5% contre 70% actuellement.
- en augmentant le ticket modérateur à l'hôpital ; aujourd'hui, il représente 20% des frais jusqu'à 91 euros. Au-delà, le patient s'acquittait d'un forfait de 18 euros. Le seuil devrait passer de 91 à 120 euros.
- en diminuant les remboursements pour les maladies chroniques : les patients remboursés à 100% n'auront plus leurs frais de transports systématiquement

remboursés. Les malades désormais diagnostiqués hypertendus bénins ne bénéficieront plus du 100%. Enfin, les diabétiques ne se verront plus rembourser qu'une bandelette d'autotest de glycémie par jour.

- en incitant les maisons de retraite à limiter leurs dépenses d'assurance-maladie.
- en rappelant aux médecins qu'ils ont l'obligation de maîtriser encore davantage leurs prescriptions de médicaments ou d'actes.

Si on ajoute à cela, dans le projet loi des finances, la taxation prévue de 3,5% des contrats des complémentaires santé des mutuelles qui rend **inéluctable l'augmentation des cotisations des complémentaires santé** puisque le surcoût budgétaire (déremboursements annoncés et taxation) pour les mutuelles est estimé à 4%.

Comment se soigneront les plus fragiles de nos concitoyens ? Qui pourra se payer une complémentaire santé ?

Enfin **pour la prise en compte de la perte d'autonomie**, autre réforme que veut lancer notre « cher » président : « J'engagerai les consultations à la minute où la réforme des retraites est finie ». On y va au pas de charge « Le problème sera résolu l'an prochain dans l'année 2011 ».

Chargée du dossier, Valérie Rosso-Debord, a donc rendu son rapport en juin 2010 précisant que « le dispositif ne doit rien coûter de plus aux finances publiques ». 17 propositions pour remettre à plat le système actuel. Eparpillées au milieu de propositions de réformes anodines, 4 d'entre-elles ont suscité une explosion de colère :

- récupération sur succession de l'APA versée aux bénéficiaires possédant un patrimoine d'au moins 100 000 euros,
- **souscription d'une assurance perte d'autonomie liée à l'âge dès l'âge de cinquante ans**
- révision des taux de la contribution sociale généralisée applicable aux pensions de retraite, et application d'un taux de 7,5 % aux montants les plus élevés.
- restriction de l'allocation personnalisée d'autonomie aux personnes les plus dépendantes classées dans les groupes iso ressources 1 à 3 de la grille AGGIR.

Si la majorité présidentielle prend en compte le rapport Rosso-Debord, cela indiquera nettement son refus de financer la dépendance par le biais de la solidarité nationale en proposant **ce dispositif basé essentiellement sur l'assurance privée**.

Du service public faisons table rase ! Eh bien NON ! Il faut développer nos luttes certes contre la réforme des retraites mais en y associant la lutte pour l'emploi, la sauvegarde de notre protection sociale pour une société plus juste et plus solidaire.

Actifs, retraités même combat !

Françoise EIDEN-GROSMANN

Campagne JPA 2011

En 2010 la Jeunesse au Plein Air (JPA) a attribué

- 255 aides vacances
- 859 aides classes de découvertes
- 8 Aides formation BAFA

pour un **total de 89 276 €**



Pour nous permettre de continuer et de faire mieux participez à la campagne de solidarité 2011 en vendant les vignettes disponibles dans les établissements scolaires début Janvier 2011

« Cours le matin, sport l'après-midi » : une question de rythme ?

Comme vous le savez peut-être, quatre établissements de l'académie de Strasbourg sont concernés par ce nouveau dispositif depuis la rentrée : cette expérimentation nous intéresse particulièrement, s'inscrivant pleinement dans la réflexion menée actuellement par le ministère sur les rythmes scolaires.

On peut penser qu'il s'agit une fois encore d'une nouvelle expérience qui ne durera pas comme tant d'autres ; le SNEP émet d'ailleurs des réserves quant aux possibilités de généraliser ce dispositif d'un point de vue financier.

En effet, l'idée du « sport l'après-midi » tend à reconsidérer la place et les finalités des activités sportives à l'école : nous assistons bien à une volonté de distinguer les disciplines dites de savoirs et de connaissances (d'où les cours le matin) et les disciplines dites d'éveil, de développement (activités sportives « animées » l'après-midi).

Comment justifier cette réorganisation ? Nos élèves, sont-ils trop fatigués par des journées trop chargées et trop exigeantes, ou peut-être « trop coûteuses » ?

L'idée sous-jacente serait donc que les pratiques sportives jouent un rôle essentiel dans l'équilibre et le bien être... mais alors : à quoi sert l'EPS en tant que discipline

d'enseignement dans cette configuration ?

Nous assistons déjà à une mise en concurrence entre « sport scolaire » et « volet sportif de l'accompagnement éducatif », s'ajoute la confusion entre EPS et « sport ». Celle-ci se concrétise déjà au travers des premières expériences menées dans l'un ou l'autre établissement concerné.

En effet, parmi les formes de pratiques organisées pour un même établissement, on parle tantôt de cours d'EPS, tantôt de sport scolaire (lié à

l'AS de l'établissement) ou bien encore d'animation par un intervenant extérieur (éducateur sportif assurant l'encadrement de l'activité). C'est d'ailleurs dans ce cadre que sont signés de plus en plus de partenariats entre le ministère et les fédérations.

Alors, ne soyons pas dupe, l'idée véhiculée consistant à « plus de sport à l'école » (qui plus est l'après-midi) ne relève pas d'une simple réflexion sur les rythmes scolaires mais il s'agit bien des bases d'une restructuration de l'offre scolaire avec comme objectif l'externalisation de la discipline, et ce dans le but de réduire les coûts bien sûr.

Ce processus de restructuration semble faire partie des solutions envisagées pour pallier le déficit de recrutement, si bien qu'entre animation et enseignement, l'identité même de l'EPS est bel et bien remise en question.

Fred SALAUN
SNEP-FSU Strasbourg



Attention danger ! Ca n'arrive pas qu'aux autres...

La loi "mobilité" (Fonction Publique), après le décret le 16/11/10

La loi mobilité s'applique désormais à tous les fonctionnaires de l'Etat, des collectivités et des hôpitaux, excepté les juges. Le décret s'applique aux fonctionnaires d'Etat, deux autres décrets suivront pour la territoriale et les hospitaliers.

Tout fonctionnaire peut se voir placer en réorientation professionnelle, sans acte juridique, dans le cadre d'une restructuration de l'administration: il doit alors trouver son propre emploi, sinon l'administration lui propose successivement trois emplois publics de son grade, y compris de non fonctionnaires, n'importe où en France ou à l'étranger ; sur des temps non complets avec plusieurs employeurs. Cela peut nous mener assez loin :



- à Kaboul dans l'armée ou pour tout emploi public civil ou militaire.
- chez Véolia services des eaux, enseignement sous contrat, égouts
- travail de nuit dans les hôpitaux, les prisons, les commissariats, les douanes...

Nous développerons cette information dans notre prochain bulletin, dont le thème sera "la précarité".

Actions contre le report de 2 ans, de 60 à 62 ans, de la possibilité du départ à la retraite : des luttes pour rien ?

Annoncée au printemps 2010 par le gouvernement, la décision de reporter de 2 ans (60 à 62 ans) la possibilité du départ à la retraite, et également de 2 ans (65 à 67 ans) la possibilité de bénéficier d'une retraite à taux plein, a vu se lever contre elle l'ensemble des 8 organisations syndicales du pays (CFDT, CGT, Solidaires, FSU, UNSA, FO, CFTC, CFE-CGC) réunies en intersyndicale.

C'est ainsi que fut organisé un travail d'information et d'alerte démultiplié pendant l'été, où ont également participé des associations (Attac, Copernic) et des partis politiques (Parti de Gauche, PCF, NPA, PCOF, PS) tous réunis au sein de collectifs retraite départementaux.



Au mois de septembre, passé les vacances scolaires, et à l'occasion de la rentrée sociale, l'intersyndicale unie décidait d'actions de masse, sous la forme de journées de grève et de manifestations dans l'ensemble du pays pour s'opposer à ce projet néfaste, successivement le mardi 7 septembre, le jeudi 23 septembre, le mardi 12 octobre, le mardi 19 octobre, le jeudi 28 octobre, le samedi 6 novembre et, enfin, le mardi 23 novembre.

A chaque fois, ces actions furent suivies par des millions de personnes, atteignant un pic de 3,5 millions de manifestants dans le pays fin septembre et à la mi-octobre, dont 40 000 à Strasbourg, 10 000 à Mulhouse et 6 000 à Colmar. Il est à signaler que le Ministère de l'Intérieur se ridiculisa en divisant ces chiffres par 3 ou 4. Ces mouvements allèrent jusqu'à se traduire par une pénurie d'essence momentanée suite au blocage des raffineries et dépôts d'essence et de gasoil. L'Education Nationale ne fut pas en reste avec plus de 50% de grévistes en octobre. Et, dès le mois d'octobre, la

jeunesse participait en nombre aux manifestations qui, ainsi, rassemblaient toutes les tranches d'âge unies solidairement (de 7 à 77 ans !!!), jeunes, actifs et retraités.

Il est à relever qu'à chaque fois, les sondages d'opinion auprès des Français donnaient raison (jusqu'à 75%) aux syndicats contre le gouvernement.

Malgré cette opposition majoritaire à l'encontre de sa « réforme » (le mot "contre-réforme" serait d'ailleurs plus approprié comme terme), le gouvernement, fort de sa majorité parlementaire

passa en force, d'abord au Parlement, avec le vote bloqué, puis ensuite au Sénat fin octobre, de la même manière. Et le 9 novembre dans la nuit, il promulguait la loi.

L'échec viendrait donc sanctionner cette opposition syndicale élargie ?

Ce serait faire là une analyse bien hâtive.

En effet, l'argument gouvernemental de la démographie a volé en éclat et c'est bien toute la politique antisociale du gouvernement qui est mise en accusation par l'opinion publique des Français, que ce soit en matière d'emplois, de salaires, de Fonction Publique (encore une suppression de 16 000 emplois dans l'Éducation programmés pour 2011), d'inégalités entre les

femmes et les hommes, de conditions de travail, de précarité, de fiscalité et de partage des richesses.

L'argument du financement ne tient pas non plus debout quand on apprend que des niches fiscales avantageuses pour les (grandes) entreprises entraînent un manque à gagner de 35 milliards pour l'État et que les entreprises du CAC 40, qui ont déjà engrangé 80 milliards de bénéfices cette année, ne sont réellement taxées qu'à 8% contre 33,3% en principe pour l'impôt sur les sociétés.

Un dernier chiffre vient d'être rendu public par la Commission européenne, qui laisse pantois : au total, 4589 milliards d'euros d'aides publiques ont été mis à disposition du secteur financier en Europe par les gouvernements depuis octobre 2008 (en France : 351,1 milliards) !!

Par ailleurs, les syndicats, les plus actifs et déterminés dans la lutte ont réalisé des milliers d'adhésions, notamment de jeunes salariés et chômeurs, et créé plusieurs centaines de nouvelles bases syndicales.

Ce mouvement, le plus important que la France ait connu depuis 1968, a vu apparaître des solidarités interprofessionnelles et intergénérationnelles nouvelles.

Tout cela doit nous inciter à l'optimisme plutôt qu'au défaitisme. La revendication à la retraite à 60 ans demeure.

Il nous appartient de la reconquérir, ainsi que bien d'autres mesures sociales. Quant au gouvernement Sarkozy-Fillon, il serait bien inspiré de songer qu'il lui sera demandé des comptes en 2012.

Bernard REVOLLON,
"jeune retraité", toujours actif



**Intervention de la FSU sur l'avis du CESA (15 novembre 2010) :
"10 propositions pour le service public régional de l'orientation tout au long de la vie en Alsace"**

L'orientation n'est pas une marchandise

La FSU est bien consciente qu'il y a une forte demande sociale quant à l'orientation.

L'orientation scolaire et universitaire dépend d'abord de la réussite dans les études et doit prendre en compte les difficultés, les échecs et les décrochages de beaucoup de jeunes : le milieu social intervient y compris sur le choix des options des élèves et des étudiants.

L'orientation professionnelle concerne les jeunes sortis du système de formation initiale, parfois sans qualification ou sans diplôme, mais aussi l'ensemble de tous les adultes salariés ou non à la recherche d'un emploi ou d'une réorientation. C'est bien dans ce domaine que la lisibilité est difficile à cause de l'éclatement des structures et de la multiplicité des acteurs intervenant, publics, privés, associatifs comme la MGI, les GRETA les Missions Locales, le Pôle Emploi, l'AFPA, mais aussi le Fongecif, les chambres consulaires, les Maisons de l'Emploi et bien d'autres encore.

C'est pour cela que la FSU revendique un service public de l'orientation tout au long de la vie qui se déclinerait en deux services distincts mais complémentaires :

- le service public de l'orientation pour la formation initiale qui resterait de la compétence de l'Etat. Les missions de ce service porteraient sur l'aide à l'adaptation et aux transitions entre cycles, la contribution à la réussite scolaire, les préventions des abandons et des décrochages, le suivi et l'accompagnement, l'information scolaire et professionnelle et l'aide à l'élaboration et à la réalisation des projets d'avenir. Elles seraient assurées par les Copsy au sein du réseau des CIO et dans les Universités par les personnels qualifiés dans les SCUJO ;
- le service public d'orientation professionnelle et de formation continue défini au niveau national et dont les ac-

tions doivent être coordonnées en région, destiné aux adultes et jeunes en recherche de formation, de validation des acquis, de reconversion ou d'insertion professionnelle.

Ces deux services devraient travailler en synergie grâce à des coordinations et à des rencontres régulières.

Le texte qui nous est soumis aujourd'hui est issu de la Loi du 24 novembre 2009, qui devait initialement être la transcription législative de l'ANI (accord national interprofessionnel, signé par les partenaires sociaux CGT, CFDT, FO, CGC, CFTC, MEDEF) de janvier 2009 sur la formation professionnelle tout au long de la vie mais est devenue en faisant intervenir le concept de l'orientation tout au long de la vie, la traduction française des recommandations européennes de novembre 2008 concernant une nouvelle mission de l'Ecole et une réorganisation du champ de l'orientation qui devient ainsi une préoccupation internationale. nous décodons celles-ci, je dirais, pour aller vite, que l'objectif est d'instrumentaliser la notion d'orientation pour « rationaliser » les parcours, pour imposer dès l'école un modèle de flexibilité immédiate dans le cadre de formations en priorité au service de la compétitivité économique et d'une adéquation forte entre la formation et l'emploi.

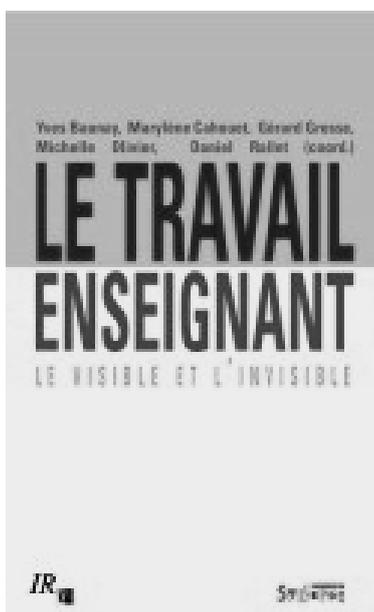
C'est un modèle où chacun est seul chargé de valoriser ses atouts et comme actionnaire de soi-même, sur un marché de concurrence entre salariés.

La labellisation apparaît comme une véritable boîte de Pandore qui fait craindre le pire pour le service public et ses missions de plus en plus externalisées.

C'est pourquoi nous sommes opposés à la conception de ce service régional de l'orientation tel qu'il est envisagé par le projet d'avis.

Alfred MULLER

Le travail enseignant



Le travail enseignant est peu visible. Il n'en est pas moins réel et pénible.

Ce livre veut donner à voir l'invisible, souligner les tensions et les évolutions. Il veut le faire en croisant, avec le regard et l'analyse de chercheurs, la parole et les témoignages d'enseignants et de militants rencontrés pour certains lors des stages et des forums animés par le Chantier Travail de l'Institut de recherches de la Fédération syndicale unitaire (FSU).

Mais ce dévoilement n'a pas pour finalité la déploration. Il ne vise pas non plus à placer les enseignants dans un quelconque classement des métiers les plus pénibles ou les moins reconnus. Il est indissociable de la volonté de transformer ce travail que l'on rend visible.

Le transformer, parce que derrière ce travail, il y a des hommes et des femmes, de la souffrance parfois qui dévore le reste de l'existence mais aussi des satisfactions qui l'illuminent.

Il est urgent de faire du travail réel un objet non seulement d'analyse mais de revendications et de luttes, comme le montrent les expériences syndicales de réappropriation du travail.

Ce livre est le fruit de l'activité du Chantier Travail de l'Institut de recherches de la FSU. La postface est de Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU.

Ouvrage disponible à la FSU et au SNES

L'EPEP est mort, vive l'E2P !

Par un nouveau tour de passe-pass, M.Reiss, député-maire de Niederbronn dans le Bas Rhin, nous propose un rapport intitulé : *Quelle direction pour l'école du XXIème siècle ? ... et par là remet sur la table sa proposition d'Établissement Public pour le premier degré.*

Notons tout d'abord avec beaucoup d'intérêt que le E (qui signifiait Enseignement dans le sigle de l'EPEP) a tout bonnement disparu...

De quoi s'inquiéter un peu...

« Réorganiser l'École, c'est à la fois toucher aux représentations, aux pratiques professionnelles, aux valeurs, voire à l'organisation générale de la République » (sic !)

Rien de moins ! Le rapport de

Établissement scolaire d'enseignement primaire : base de la nouvelle configuration du système scolaire envisagé.

Deuxième point soumis à la discussion : l'expérimentation d'E2P (Établissement Primaire Public) avec des regroupements à partir de 14 classes. Les échanges de services, y compris entre école et collège, devront constituer une question prioritaire dans le cadre de l'expérimentation ; ces établissements auront vocation à devenir un terrain privilégié de la mise en œuvre du fameux « contrat éducatif ».

Le directeur de cet E2P expérimental disposerait de pouvoirs élargis, pour organiser ses journées de travail dignes d'un vrai « patron » ou leader comme l'appelle M. Reiss à plusieurs reprises.

De l'autonomie, oui, mais plus d'obligation de résultats et un accroissement de l'obligation de rendre des comptes.

L'idée est de donner à la fois plus de responsabilité en matière de gestion budgétaire et en matière de gestion humaine.

Possibilité donc de recruter non plus seulement des personnels comme les EVS ou tout autre agent mais, fait nouveau, possibilité de recrutement des enseignants non titulaires...

Quand on connaît le nombre de places au concours de PE pour l'année 2011 (67 pour l'Académie de Strasbourg) on peut très vite faire le lien avec la possibilité d'embaucher les « masters » ayant échoué au concours : le fameux vivier que le SNUipp n'a cessé d'évoquer lors des réformes de la mastérisation. Les craintes deviennent peu à peu réalité et le statut des fonctionnaires titulaires est plus que jamais en danger.

Le super directeur devra exercer en fait quatre types de fonctions : pédagogiques, relationnelles, administratives et managériales. Le mot est lâché ! S'ensuit alors toute une série d'expressions empruntées à la novlangue libérale : évaluation, pilotage, productivité, efficacité, leadership, etc. qui n'annoncent rien de bon pour le service public d'éducation (cf. : Pôle Emploi, France Télécom...)



Les inquiétudes sont grandes en ce qui concerne une des dernières propositions qui développe l'idée de la création « d'un observatoire indépendant des bonnes pratiques ». L'idée, au départ, pourrait sembler intéressante : qui ne serait pas d'accord avec le fait de partager avec les collègues ses expériences et ses découvertes ? Bien que beaucoup d'entre nous le fassent très régulièrement, en même temps la formation continue se réduit comme peau de chagrin. Mais lorsque M. Reiss déclare : « Que faire quand, dans une école, a fortiori une petite école, deux enseignants veulent appliquer des méthodes de lecture différentes ? Que faire dans cette situation ? Il faut surtout éviter de s'y trouver ». Que devient notre liberté pédagogique ?

Pour plus de renseignements concernant le rapport Reiss, vous pouvez consulter le site du snuipp67 (http://67.snuipp.fr/IMG/pdf/rapport_reiss.pdf). Qu'en sera-t-il de ce nouveau projet ? Ces propositions seront-elles suivies d'effets ? Serviront-elles de base pour des négociations ? Le SNUipp et le SNES travaillent ensemble sur ces transformations de l'École qui tendent à calquer notre système scolaire, à regarder de plus près, sur le système anglo-saxon. Nous sommes à une période charnière dans la politique de l'École et pour rester optimiste, nous devons rester particulièrement vigilants tout en ayant, nous aussi, nos propositions de transformation de l'École (cf. 20 propositions pour l'École de la FSU dans ce bulletin).

Corinne NICOLET-SERRA
SNUIPP 67



monsieur Reiss présente alors 8 propositions pour, à la fois repenser la structure elle-même de l'école élémentaire (en y associant le collège) mais également repenser la direction d'école (dans les deux sens du terme !)

Ce n'est pas un hasard si les propositions de ce rapport commencent par une mise au point au niveau des collectivités territoriales. En effet, il est vivement recommandé de procéder au plus vite à des regroupements scolaires (RS) que ce soit dans le monde rural mais, ce qui paraît nouveau, également en milieu urbain. M. Reiss pense s'appuyer alors sur la réforme territoriale (n'oublions pas que c'est M. Richert président de la région Alsace, qui vient d'être nommé ministre des collectivités locales).

Conséquence directe sur les personnels : nomination non plus sur une école mais sur un RS, un seul directeur, un conseil d'école unique ainsi qu'un conseil des maîtres unique. C'est la naissance probable d'un

Campagne à l'initiative de la FSU

Fiers du Service Public ? Dites le ici : <https://www.fiers-du-service-public.fr>

PISA France : la réalité d'une école à plusieurs vitesses

Les résultats de l'évaluation internationale PISA ont été dévoilés le 7 décembre lors d'une conférence de presse par Bernard Hugonnier, directeur adjoint à l'éducation de l'OCDE, Eric Charbonnier et Sylvie Vayssettes.

Le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) évalue les compétences des jeunes de 15 ans dans les domaines de la lecture, des mathématiques et des sciences depuis 2000. L'enquête dirigée par l'OCDE en 2009 couvre une soixantaine de pays dont une trentaine de membres de l'OCDE. Cette croissance du nombre de pays participant montre l'importance que revêt cette étude pour le pilotage des systèmes éducatifs nationaux. PISA 2009 a encore deux autres particularités importantes. L'enquête a étudié en détail les capacités en lecture des élèves de 15 ans, y compris la lecture sur écran.

La France se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE aussi bien en lecture, maths que sciences. Ces résultats la mettent à égalité avec des pays comme l'Allemagne, la Grande Bretagne, ou encore les États-Unis. Si la Finlande reste en haut du tableau, ce sont les pays asiatiques qui cette année emportent la palme. La région de Shanghai (Chine), la Corée du Sud, Hong Kong, Singapour, le Japon prennent les meilleures places.

La France face à ses inégalités scolaires... L'école française se singularise par de fortes inégalités. En lecture, la France fait partie avec Israël, la Belgique et l'Australie, des pays où l'écart est le plus fort entre les élèves les plus forts et les plus faibles. La part des élèves faibles en lecture dépasse la moyenne OCDE. 20% des élèves sont en échec scolaire c'est à dire au niveau 1 (le plus faible)

La réaction des syndicats de la FSU

Pour le SNUIPP-FSU. « Les résultats aux évaluations Pisa 2009, rendus publics aujourd'hui, indiquent très clairement que le système éducatif français reste très inégalitaire et très injuste ».

Le Snuipp fait valoir que « les politiques éducatives susceptibles d'avoir des effets relativement rapides et efficaces sur les résultats des élèves ne peuvent être ni guidées par des objectifs de restriction budgétaire, ni orientées par la mise à mal de la formation des enseignants comme c'est le cas actuellement en France ». « Au contraire, les leviers identifiés par l'OCDE pour relever le défi des inégalités scolaires sont tout autres. Ils s'appuient sur des parcours scolaires sans redoublement, sur des classes hétérogènes avec un effort particulier en matière de prise en charge des élèves en difficulté, sur une formation professionnelle des enseignants digne de ce nom. C'est désormais connu : les systèmes les plus efficaces sont les plus égalitaires. »

Le Snuipp indique également que les résultats de Pisa 2009 « confortent le rôle et la place de l'école maternelle dans l'amélioration des résultats des élèves, et notamment la scolarisation des moins de trois ans » et rappelle que « le dernier rapport de la Cour des comptes faisait état d'un sous-investissement de l'école primaire de 15 % par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE (AEF n°132638). 15 %, c'est 15 000 enseignants supplémentaires affectés en priorité en éducation prioritaire pour baisser les effectifs élèves, développer le travail en équipe et le 'plus de maîtres que de classes' ».

et sociales.... Ce "grand écart" se retrouve également en maths. Socialement, les résultats des élèves favorisés sont supérieurs de 50 points à ceux des élèves défavorisés : cela représente plus d'une année d'école !

et ethniques... Une autre inégalité saute à la figure : l'écart entre les jeunes d'origine étrangère et les autres. Les immigrants de première génération sont à environ 420 en lecture, ceux de seconde génération à 448 et les autochtones à 502. 420 c'est à peu près la Thaïlande ou Trinidad. 448 renvoie au Chili et 502 la Norvège. Comme si l'École française abritait trois systèmes éducatifs différents ! L'écart entre les immigrés de première génération et les autochtones représente deux années d'études. L'écart demeure entre ceux de seconde génération et les autochtones. Il représente encore l'équivalent d'une année d'école ! Tout se passe comme si l'école n'avait aucun effet et était incapable de faire réussir les élèves issus de l'immigration. Ceux ci ont deux fois plus de chances d'être en échec scolaire que les élèves autochtones.

et de genre. L'écart entre filles et garçons représente près de 40 points en lecture c'est à dire l'équivalent d'une année de classe. Cet écart s'est creusé depuis 2000 où il n'était que de 14 points.

De 2000 à 2009, on constate l'augmentation de la proportion d'élèves très faibles (niveaux 1 et 2). Ils sont passés de 15 à 20%. L'école française n'arrive pas à diminuer leur nombre.

« Attaché à la réussite de tous les élèves et à la mission fondamentale du service public d'éducation », le Snes avance que "la question centrale de la démocratisation du système éducatif reste [...] la seule qui mérite d'être posée » et considère que la réponse à apporter « ne peut pas être une adaptation de l'école aux conceptions de l'éducation portées par Pisa » et « se traduire par un pilotage du système guidé par le seul objectif d'un meilleur classement ».

Quant à la FSU elle déclare. « Si l'on veut éviter que l'écart ne se creuse davantage, il faut rompre avec la politique actuelle de ghettoïsation et de ségrégation sociales », indique la FSU. Elle estime qu'« il faut reposer sérieusement la question de la prise en charge des élèves en difficulté, sur les temps d'apprentissage, dans des conditions (effectifs, encadrement, ...) en prise avec les besoins réels » et « revaloriser le rôle de la scolarisation en maternelle, réhabiliter la recherche en éducation et la formation initiale et continue des enseignants », ainsi que « revenir sur l'assouplissement de la carte scolaire ».



La FSU fait 20 propositions pour l'École

L'éducation, la formation et la recherche sont des leviers essentiels pour construire une société solidaire respectueuse de chacun et de la planète, où l'égalité et la justice permettent à tous dignité et liberté. L'éducation ne repose pas que sur l'École, mais ce service public laïque d'éducation joue un rôle prépondérant et irremplaçable pour transcender les particularismes, les hasards de la naissance, et déjouer les déterminismes sociaux. Très fortement sollicité pour prendre en charge les évolutions constantes des besoins de la société et des progrès scientifiques et technologiques, le système éducatif et de la recherche doit relever le défi d'une véritable démocratisation, de l'école maternelle à l'enseignement supérieur, comme facteur de transformation de la société et permettre à tous de

- maîtriser des savoirs de plus en plus complexes,
- être des citoyens capables d'appréhender, avec un esprit critique, l'ensemble des enjeux de société actuels (économie, environnement...),
- accéder à des qualifications élevées pour s'insérer dans le monde du travail, continuer à se former tout au long de leur vie.

Aujourd'hui, dans une société où les inégalités s'accroissent, les élèves et les étudiants auraient besoin de plus et mieux de formation.

20 propositions de la FSU pour créer les conditions de la réussite de tous à tous les niveaux

Assurer les premières réussites

1. Développer un service public de la petite enfance
2. Conforter et améliorer l'école maternelle

Répondre aux besoins de tous les élèves, vraiment tous !

3. Ecole, collège, lycées : conforter les 3 étapes de la scolarité
4. Prendre en compte les publics scolaires divers et leur environnement
5. Disposer de locaux de qualité, fonctionnels et agréables pour tous
6. Imaginer d'autres organisations scolaires pour mieux scolariser tous les élèves
7. Prendre en compte les ruptures, assurer la cohérence
8. Accompagner et aider les élèves

Améliorer la réussite dans les études post-baccalauréat

9. Construire une nouvelle étape de démocratisation de l'enseignement supérieur
10. Maintenir et développer un véritable service public de l'orientation
11. Conforter la valeur nationale des diplômes

Pour une offre éducative plus juste, garantir une réelle égalité sur les territoires

12. Assurer la péréquation pour l'égalité
13. Revenir à une carte scolaire repensée
14. Relancer l'éducation prioritaire
15. S'appuyer sur le projet éducatif local pour améliorer la réussite de tous

Inventer de nouvelles professionnalisations des métiers de l'éducation

16. Repenser la formation des enseignants
17. Redonner la main aux professionnels
18. Mener un débat sérieux sur les rythmes scolaires
19. Créer et développer de nouveaux métiers
20. Se doter d'un budget à la hauteur de l'ambition éducative nécessaire au pays.

Consultez les 20 propositions détaillées de la FSU :

<http://www.fsu.fr/spip.php?article2617> ou site FSU 67, <http://sd67.fsu.fr/>).



Les syndicats de la FSU en Alsace

SNASUB

Syndicat National de l'Administration Scolaire, Universitaire et des Bibliothèques

Secrétaire Académique : Michel JEDVAJ
90 rue Josué Hofer, 68200 Mulhouse
Tél. : 03 89 42 63 38 Email : snasub-alsace@orange.fr

SNCS

Syndicat National des Chercheurs Scientifiques

Secrétaire Académique : Philippe WALTER
Email : p.walter@ibmc.u-strasbg.fr

SNE

Syndicat National de l'Environnement

Secrétaire académique : Michelle SCHORTANNER
2 route d'Oberhausbergen BP 81005/F 67070 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 13 06 89 (perso)
DREAL : Tél. : 03 88 13 05 00 Fax : 03 88 13 05 30
Email : michelle.schortanner@developpement-durable.gouv.fr

SNEP

Syndicat National de L'Éducation Physique

Secrétaire Académique : Christophe ANSEL
19 boulevard Wallach, 68100 MULHOUSE
Tél. : 06 89 13 05 41
Email : s3-strasbourg@snefsu.net <http://www.snefsu-strasbourg.net/>

SNEPAP

Syndicat National de l'ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire

Secrétaire Régionale : Agnès VAN-LUCHENE
SPIP, 171 route du Général de Gaulle, 67304 SCHILTIGHEIM
Tél. : 03.90.20.83.50

SNES

Syndicat National des Enseignements du Second Degré

Secrétaires académiques : Philippe LOCHU, Francis FUCHS, Martine KLAINGUER

SNES 67 :

Secrétaire départemental José POZUELO.
13 A boulevard Wilson 67000 STRASBOURG
Fax : 03 88 75 00 84 Tél. : 03 88 75 00 82
Email : s3str@snes.edu

Les permanences ont lieu tous les jours de 9h30 à 17h. Nous recevons les collègues tous les après-midi.

SNES 68 :

Secrétaires départementaux : Martine KLAINGUER, Francis FUCHS
19 boulevard Wallach 68100 MULHOUSE
Tel/fax : 03 89 64 16 61 Email : snes.68@wanadoo.fr
Permanences : les mardis et mercredis après-midi de 15 h à 18 h

SNESup

Syndicat National de l'Enseignement Supérieur

Bureau du Conseil Syndical d'Établissement de l'Université de Strasbourg :
syndicat-snesup-fsu@unistra.fr

Pascal MAILLARD (Secrétaire académique et ex-UMB, LLSH) :
Tél : 06 09 24 68 55 pas.maillard@orange.fr

Véronique AUZET (ex-UPL, Sciences) :

Tél: 03 88 60 11 19 / 06 81 20 89 43 auzet@unistra.fr
Richard CABASSUT (IUFM) : snesup.cabassut@gmail.com

Dominique GUILLET (ex-URS, droit, IEP, EMS, IUT) :

Tél: 03 88 61 64 24 d.guillet@unistra.fr

Université de Haute Alsace : Stéphane FONTAINE (Secrétaire académique adjoint et UHA : Tél : 03 89 33 66 45 stephane.fontaine@uha.fr

SNPES/PJJ

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Secrétaire départementale : Rachida AYOUNI rachida.ayouni@justice.fr
Secrétaire adjointe : Agnès TORO agnes.toro@justice.fr
STEMO 85 route des Romains, 67200 STRASBOURG
Tél : 03. 88. 26. 95. 00 Fax : 03. 88. 26. 95. 29

SNETAP

Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public

Secrétaire Académique : Laurent BAZIRE
LEGTA 44 Bd de l'Europe, BP 203 67212 OBERNAI Cedex
Tél.: 03 88 49 99 87
Email : laurent.bazire@educagri.fr

SNICS

Syndicat National des Infirmier(e)s Conseiller(e)s de Santé

Secrétaire Académique : Catherine BOUYER
Collège Leclerc 9 avenue du 23 Novembre, 67300 SCHILTIGHEIM
Tél. : 03 88 18 69 95 Email : cat.bouyer@gmail.com

SNU-Anpe

Syndicat National Unitaire de l'ANPE

8 rue Sainte Marguerite 67082 STRASBOURG cedex
Tél. : 03 88 52 29 08
Email : apg67@wanadoo.fr

SNUEP

Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel

Secrétaire Académique : Pascal THIL
7 place du Vieux Marché aux Vins 67000 STRASBOURG
Tél. : 03 88 22 64 37 Email : pascal.thil@orange.fr et
strasbourg@snupep.com Site : www.strasbourg.snupep.com
Secrétaire départemental 68 : Jacques SCHUHMACHER
Tél : 03 89 24 14 28 Email : schuhmacher@wanadoo.fr

SNUipp 67

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs d'école et PEGC

Secrétaire Départementale : Virginie SOLUNTO
10 rue de Lausanne, 67000 STRASBOURG
Tél. : 03 90 22 13 15 Fax : 03 90 22 13 16
Email : snu67@snuipp.fr site : <http://67.snuipp.fr>
Permanences : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12 h et de 14h à 17 h, mercredi sur rendez-vous

SNUipp 68

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs d'école et PEGC

Secrétaires Départementaux : Jean-Marie KOELBLEN et Amaury SCHIFFLI
19 boulevard Wallach 68100 MULHOUSE
Tél. : 03 89 54 92 58 Fax : 03 89 64 16 61
Email : snu68@snuipp.fr Site internet : <http://68.snuipp.fr>
Permanences : lundi, mardi, jeudi et vendredi 9h à 12 h et de 14h à 17 h

SYGMA

Syndicat Général du Ministère de l'Agriculture

Délégué départemental : Claude WALTER
14 rue du Mal Juin BP 61003 F 67070 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 88 91 95 Fax : 03 88 88 91 80
Email : claud.walter@bas-rhin.gouv.fr

UNATOS

Union Nationale ATOS de l'Éducation Nationale

Sylvie FURLING
15 rue des Pâquerettes 68190 Ensisheim
Email : furlingjp@wanadoo.fr

La FSU 67

Secrétaire départementale : Corinne NICOLET-SERRA
Co secrétaire : Jean-Louis HAMM
10 rue de Lausanne, 67000 STRASBOURG
Tél-fax : 03 88 35 17 16 Email : fsu67@fsu.fr

La FSU 68

Secrétaire départemental : Joseph SIMEONI
19 bd Wallach, 68100 MULHOUSE
Tél-fax : 03 89 64 16 61 Email : fsu68@fsu.fr

La FSU Alsace

Secrétaire régional : Joseph SIMEONI